

Sujet : [INTERNET] Projet Eolien à Pouligny saint pierre
De : Pascal Pascaud <p.pascaud@orange.fr>
Date : 06/12/2018 14:13
Pour : pref-be-ep-eolienpoulignystpierre@indre.gouv.fr

Bonjour,

en tant qu'habitante du hameau de Mont-La-Chapelle, je me permets de vous écrire ce mail dans le cadre de l'enquête publique.

Propriétaire dans cette petite ville depuis 2005, je suis contre ce projet éolien.

Après quelques recherches et lectures, je m'aperçois qu'il y a une proposition de loi enregistrée à l'Assemblée Nationale le 10 .05.2017 visant à exiger une distance minimale de 1000 m entre les éoliennes et les habitations. Et pour cause : *"les maires se livrant, pour des raisons fiscales, à une sorte de course à l'éolien et le service central de prévention de la corruption a alerté les pouvoirs publics en juillet 2014 sur la mutiplication des prises illégales d'intérêt d'élus locaux impliqués dans le développement de la filière éolienne"(...)* "Académie nationale de médecine a recommandé en 2006 une distance de protection de 1500m" (...) *"nuisances des éoliennes pour les riverains sont en effet connues"*. etc, etc...

Dans le rapport intitulé "impacts du projet sur l'environnement, p 41

on trouve : Si il y a risque de dépassement des seuils de tolérance pour les bruits, un plan de bridage prévu donc les éoliennes seraient-elles assez rentables ?

Le projet est-il compatible avec la base de Rosnay ? Un projet de décret étendrait la zone d'interdiction de 30 à 70 km autour d'un radar.

Pour en revenir au dossier, les photos datent de 2013, elles ne sont plus à jour puisque il y a de nouvelles constructions sur Mont la Chapelle.

En parlant de photos, pourquoi aucune n'a été prise du milieu du Viaduc, lieu de passage des touristes, jusqu'à preuve du contraire, les gens marchant sur la voie verte ne s'arrêtent pas à l'entrée du viaduc mais le traversent.

Pas de photo non plus du Château Naillac (la photo a été prise dans la rue qui y monte mais derrière les arbres) de la route de Poitiers, puisque depuis mai 2018 on ne voit que ces 2 clignotants rouge du pont de la Creuse au jusqu'au moulin de la filature.

Les propriétaires des terrains n'auront aucune pollution visuelle, acoustique puisque leur distance d'habitation varie entre 1.3000 km (Bénavent pour les plus proches mais dont le bourg est situé en contrebas donc sans ou presque aucune vue et bruit dans leur foyers respectifs) à 334 KM pour le plus éloigné.

Aérodrome du Blanc et ses parachutes : l'été 2018 a été propice aux vols, on a pu voir des montgolfières, du vol à voile, des paramoteurs, toutes ces personnes fans du Dieu Eole viennent sur ce péripètre parce que justement sans risque.

Je ne rajouterai rien pour parler de la faune et la flore, d'autres l'ont fait pour moi (site RAMSAR, Natura 2000, PNRB) pour moi ces "labels" étaient des moyens de protection et de valorisation des sites.

Très cordialement

MME PASCAUD